

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 2 août 2021 à compter de 19 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

Mme Jocelyne Lyrette, mairesse

Mme Julie Paiement, conseillère

M. Jacques Rodgers, conseiller

M. Gilles Richard, conseiller

Absence motivée :

M. Éric Bélanger, conseiller

M. Jean-Marie Gauthier, directeur général fait office de secrétaire de la séance. Nathalie Laviolette, adjointe du directeur général, est aussi présente.

Assistance

Quatre personnes assistent à la séance.

Ouverture de la séance ordinaire

Séance ordinaire du 2 août 2021 à 19h00

Centre Jean-Guy Prévost

1508, route Transcanadienne, Grand-Remous

ORDRE DU JOUR

000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 000-01** Ouverture de la séance ordinaire
- 000-02** Adoption de l'ordre du jour
- 000-03** **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 000-04** Dépôt du rapport d'activités de la mairesse

100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 110** **Conseil et personnel municipaux**
- 110-01** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021
- 130** **Gestion financière et administrative**
- 130-01** Adoption des comptes payés de juillet 2021
- 130-02** Adoption des comptes dus de juillet 2021
- 130-03** Adoption des salaires de juillet 2021
- 130-04** Fauchage des chemins
- 130-05** Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité
- 130-06** Autorisation au directeur général d'envoyer la liste à la MRCVG (P-1)
- 130-07** Dépôt de la liste des immeubles qui devront être vendus(P-2)
- 130-08** Mandat à un représentant (P-3)
- 130-09** Paiement des retenues à Excavatech
- 130-10** Paiement final à Boldex
- 130-11** Festival d'été

200 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-01** Adoption des modifications au plan de sécurité civile

300 - TRANSPORT

- 300-01** Chemin Baskatong – Réduction de vitesse
- 300-02** Achat de calcium
- 300-03** Vente d'actif
- 300-04** Adoption du règlement 2021-327
- 300-05** Adoption du règlement 2021-328
- 300-06** Autorisation de signatures – PAVL
- 300-07** Programme TECQ – Chemin de la Rivière et Pont-Rouge (Annulé)

400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

500 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

600-01 Avis de motion – Règlement #2021-005 (Reporté)

600-02 Dépôt du projet de règlement #2021-005 (Reporté)

700 - LOISIRS, CULTURE ET ÉDUCATION

700-01 Bail-Kiosque touristique

800 – CORRESPONDANCE

900 - VARIA

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 –Ajournement de la séance ordinaire

1100-01 Adoption de la levée de l'assemblée

O-020821-184 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution

Adoptée à l'unanimité

1^{ère} PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

Dépôt du rapport d'activités de la mairesse

O-020821-185 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 à 19h

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la tenue de la

présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents du conseil déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Gilles Richard** et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 à 19h soit adopté tel que rédigé par le directeur général.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-020821-186 **Présentation des comptes payés de juillet 2021**

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que les comptes payés de juillet 2021 soient adoptés, au montant de **86 806.06\$**

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-020821-187 **Présentation et adoption des comptes à payer de juillet 2021**

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que les comptes dus de juillet 2021 soient adoptés, au montant de **16 814.30\$**

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-020821-188 **Présentation et adoption des salaires payés de juillet 2021**

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que les salaires payés de juillet 2021 soient adoptés, au montant de **52 007.74\$**

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-020821-189 Fauchage de chemins

Il est proposé par **Gilles Richard** et résolu de confier le fauchage des chemins suivants à la compagnie Service ADL Inc. à raison de 30\$ du kilomètre fauché, totalisant une somme de 1172.75\$ taxes incluses.

-Lamoureux; Nadeau; De la Rivière; Pont-Rouge; Dénommé; Quatre-Pattes; Langevin ainsi que Ste-Famille.

La dépense sera imputée au poste 02-320-00-516.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité

Conformément au Code municipal, les élus confirment avoir reçu la liste des personnes endettées envers la municipalité et ils en tiennent compte pour cette séance.

La totalité des élus ont remis la liste à la direction.

Jean-Marie Gauthier

Directeur général

2 août 2021

O-020821-190 Autorisation au directeur général (P-1)

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu d'autoriser le directeur général à faire parvenir à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau la liste des immeubles ci-après décrits qui devront être vendus pour non-paiement de l'impôt foncier et les frais, le 4 novembre 2021, à moins que les montants dus ne soient payés au préalable.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-020821-191 Dépôt et adoption de la liste des immeubles qui devront être vendus pour taxes impayées (P-2)

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que la liste soumise au conseil par le directeur général, soit approuvée par le conseil, et que le directeur général prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la MRCVG tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-020821-192 Mandat à un représentant (P-3)

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Remous peut enchérir pour l'acquisition de certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

ATTENDU QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement de taxes et ce, selon la résolution O-020821-191;

ATTENDU QUE ce conseil croit opportun d'autoriser le directeur général ou la mairesse à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

Il est proposé par **Gilles Richard** et résolu :

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce conseil autorise le directeur général ou la mairesse à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le **4 novembre 2021** et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-020821-193 Paiement des retenues à Excavatech

ATTENDU QUE sur le projet GRA-1705 concernant le chemin Ste-Famille, une retenue au montant de 10 560.63\$ taxes incluses fut appliquée par la municipalité;

ATTENDU QUE sur le projet GRA-1806 concernant le chemin Quatre-Pattes, une retenue de 46 129.17\$ taxes incluses fut appliquée par la municipalité;

ATTENDU QUE ces montants représentent l'équivalent de 10% des contrats accordés à la firme Excavatech;

ATTENDU QUE la libération de ces montants est recommandée par l'ingénieur aux dossiers.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu d'autoriser le paiement au montant total de 56 689.80\$ à la firme Excavatech.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-020821-194 **Paiement final à Boldex**

ATTENDU QU'un contrat fut accordé à la firme Boldex au montant de 591 379.70\$ avant les taxes pour la réfection du chemin Ste-Famille;

ATTENDU QUE des retenues de 10% au montant de 59 137.97\$ sans les taxes furent retenues lors des paiements;

ATTENDU QUE la firme Boldex n'a facturé aucun montant pour le lignage en jaune du chemin;

ATTENDU QUE notre ingénieur au dossier a quitté son emploi depuis la fin des travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu d'autoriser le paiement de 67 993.87\$ incluant les taxes, soit l'équivalent des retenues au contrat.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-020821-195 **Festival d'été**

Il est proposé par **Gilles Richard** et résolu d'autoriser la participation au Festival d'été moyennant des frais estimés de 25 000\$ et d'autoriser le directeur général, monsieur Jean-Marie Gauthier, à signer tous documents nécessaires.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-020821-196 Adoption des modifications au plan de sécurité civile

ATTENDU QUE des départs ont eu lieu en 2021 au sein du conseil municipal ;

ATTENDU QUE ces départs ont occasionné des modifications au plan de sécurité civile.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu d'adopter les modifications apportées au plan de sécurité civile en date du 16 juin 2021.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-020821-197 Demande de réduction de vitesse – Chemin Baskatong

ATTENDU QUE le chemin Baskatong est celui le plus achalandé de la municipalité à cause des nombreux chalets, terrains de camping et pourvoiries situés aux abords du réservoir Baskatong;

ATTENDU QUE pour la municipalité de Grand-Remous, la sécurité de ses citoyens ainsi que ses visiteurs est primordiale;

ATTENDU QUE malgré quelques courbes très prononcées, la vitesse actuelle permise est de 70km/heure;

ATTENDU QUE plusieurs accidents surviennent malheureusement assez régulièrement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu qu'une demande soit adressée au ministère des Transports du Québec afin de réduire la limite de vitesse permise à 50km/heure au lieu de 70km/heure à partir de la route 117 (Transcanadienne) jusqu'au numéro civique 117 du chemin Baskatong.

Il est également résolu de demander à ce ministère l'installation de panneaux nécessaires afin de signaler les dangers sur ce chemin sinueux, principalement à la courbe très prononcée face au numéro civique 307 dudit chemin, en attente des travaux de corrections tel que demandé par le conseil lors de la rencontre virtuelle avec le MTQ le 21 juillet dernier.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-020821-198 Achat de calcium

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu d'autoriser l'achat de 12 ballots de calcium provenant de la firme Les sels Marco.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-020821-199 Vente d'actif

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a affiché une offre publique pour la vente d'un camion 2006;

CONSIDÉRANT QU'à la date de fermeture, quatre offres furent reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu d'accepter la vente du camion au plus offrant, soit *Carrière Tremblay*, au montant de 2 161\$

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-020821-200 Adoption du règlement #2021-327

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller **Gilles Richard** lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2021;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé par le conseiller **Gilles Richard** lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2021;

ATTENDU QUE les élus déclarent avoir reçu la documentation dans les délais prévus par la loi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Gilles Richard** et résolu d'adopter le règlement #2021-327 concernant les modifications de vitesse sur les chemins suivants :

Chemin Pont-Rouge :

- De la route 105 au Pont Savoyard : Demeure à 30km/heure
- Du Pont Savoyard jusqu'à l'intersection du chemin de la Rivière : 30km/heure
- De l'intersection du chemin de la Rivière jusqu'à la fin : 50km/heure

Chemin de la Rivière :

- Sur son ensemble : 50km/heure

Chemin Ste-Famille :

- De la route 117 jusqu'à l'intersection du chemin de la Rivière : 50km/heure
- Sur le reste du chemin : 70km/heure

Des panneaux indicatifs seront installés par notre personnel.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-020821-201 Modifications au règlement des nuisances #2021-328

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller **Jacques Rodgers** lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé par le conseiller **Jacques Rodgers** lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2021;

ATTENDU QUE les élus déclarent avoir reçu la documentation dans les délais prévus par la loi;

ATTENDU QUE l'article 18 du règlement se doit d'être modifié comme suit :

Modifications à l'article 18 du règlement :

Premier quiconque :

- Remplacer 200\$ par 1000\$
- 500\$ par 2000\$
- 300\$ par 2000\$
- 1000\$ par 4000\$

Deuxième quiconque :

- Remplacer 400\$ par 2000\$
- 1000\$ par 4000\$
- 500\$ par 3000\$
- 1500\$ par 5000\$

Troisième quiconque :

- Remplacer 500\$ par 3000\$
- 1200\$ par 5000\$
- 1000\$ par 6000\$
- 2000\$ par 10 000\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu d'adopter les modifications.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-020821-202 Programme d'aide à la voirie locale – Autorisation de signatures

ATTENDU QUE l'aide financière reçue en 2021 du ministère des Transports du Québec confirmé par lettre le 5 juillet 2021 sera au montant de 366 500\$;

ATTENDU QUE la subvention dépasse 250 000\$, une convention doit être signée entre les parties.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Gilles Richard** et résolu d'autoriser la mairesse madame Jocelyne Lyrette et le directeur général monsieur Jean-Marie Gauthier à signer la convention avec le ministère des Transports du Québec et la municipalité de Grand-Remous.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-020821-203 Programme TECQ – Chemin de la Rivière et Pont-Rouge (Annulé)

600-01 – POINT REPORTÉ

600-02 – POINT REPORTÉ

O-020821-204 Bail – Kiosque touristique

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu d'accepter le bail proposé par la MRC afin d'y installer le kiosque touristique.

La compensation annuelle est fixée à 2 749.90\$ et la mairesse est autorisée à signer ledit bail.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-020821-205 Adoption de la levée de l'assemblée

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que l'assemblée soit levée, il est précisément 19h19.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution

Adoptée à l'unanimité

Jocelyne Lyrette
Mairesse

Jean-Marie Gauthier
Directeur général

Je, Jocelyne Lyrette, ai approuvée et signée toutes et chacune des résolutions contenues au procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal.

